



Ecole  
**Notre-Dame**  
Landevieille - La Chaize Giraud

# PROTOCOLE POUR LA RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE NOTRE DAME

*∞ 11 Mai 2020 ∞*

## CONTEXTE

---

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture de l'école depuis le 16 mars 2020.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir l'école, progressivement, à partir du 14 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement de l'école Notre Dame après la période de confinement dans le respect du protocole sanitaire.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrières**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **La formation, l'information et la communication**

## AU PREALABLE

---

Le retour à l'école est basé sur le principe du volontariat. Les familles qui souhaitent garder leurs enfants à domicile le pourront. Le principe de l'enseignement à distance continuera pour tous.

Les parents d'élèves jouent donc un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants à l'école.

Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

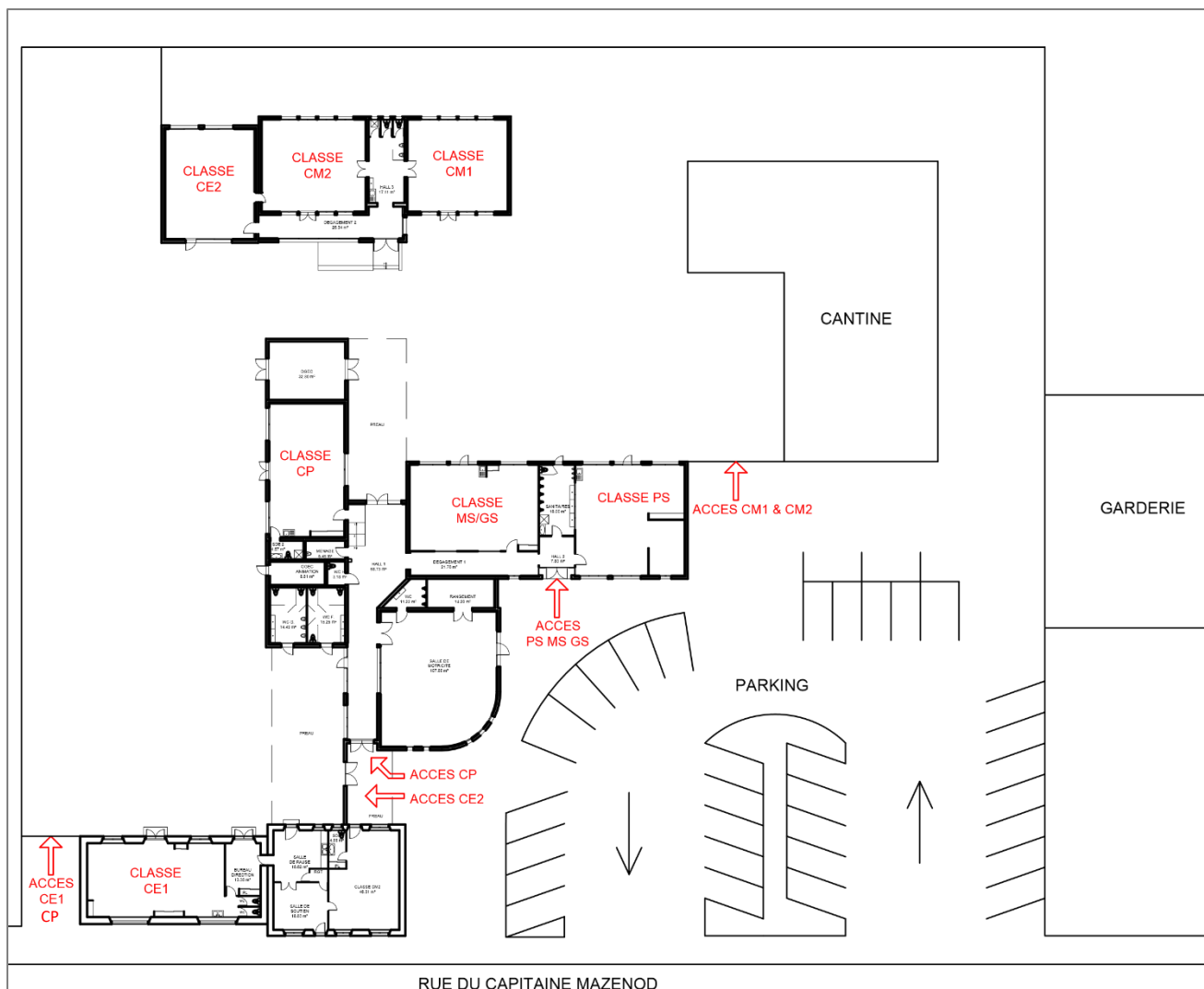
Les parents doivent avoir également un rôle actif dans le respect des gestes barrières. Ils doivent expliquer à leur enfant, en sus de l'école, quels sont les gestes barrières, mais aussi leur importance et leur indispensable respect. Ils s'engagent également à leur fournir des mouchoirs en papier jetables, à respecter les mesures d'hygiène corporelle et vestimentaire d'usage, comme changer de tenue complète chaque jour.

Si le comportement d'un enfant allait à l'encontre des règles sanitaires, la famille sera contactée pour envisager son retrait de l'école.

### 1. ACCES A L'ETABLISSEMENT

---

Aucun parent ne sera autorisé à entrer dans l'établissement. Seul le personnel et les enseignants y auront accès. L'entrée dans l'établissement se fera par plusieurs points d'accès selon les classes. (*Cf plan ci-dessous*). Ils devront être impérativement respectés.



Vous veillerez à respecter à l'extérieur de l'école la distanciation sociale de 1 m et le sens de circulation indiqué devant chaque accès. Le port du masque pour les familles est également vivement conseillé aux abords de l'école.

Par ailleurs, l'extérieur proche de l'établissement ne doit pas être un lieu de rassemblement des familles. Après avoir déposé ou récupéré votre enfant, vous ne devez pas rester aux abords de l'établissement. Les regroupements de plus de 10 personnes étant strictement interdits.

## 2. ENTREE ET SORTIE DES ELEVES

Afin d'éviter le brassage, les élèves entreront et sortiront de façon échelonnée en fonction de leur niveau de classe selon les horaires suivants :

	Entrée	Sortie
CM2	8h30 – 8h40	16h30 – 16h40
CM1	8h40 – 8h50	16h40 – 16h50
CE2	8h30 – 8h40	16h30 – 16h40
CP / CE1 (Nadia)	8h30 – 8h40	16h30 – 16h40
CP (Valérie)	8h40 – 8h50	16h40 – 16h50
GS	8h30 – 8h40	16h30 – 16h40
PS / MS	8h40 – 8h50	16h25 – 16h30

Il conviendra de respecter impérativement ces horaires. Ils ont été pensés pour limiter les contacts entre les familles à l'extérieur de l'établissement.

Les enfants qui quittent seuls l'établissement à pieds ou à vélo (sur présentation de leur permis piéton ou vélo) partiront à 16h50.

Aussi, aucun retard ne sera toléré. Un élève arrivant en dehors de l'horaire qui lui est attribué, ne sera pas accepté dans l'établissement.

### 3. RYTHME SCOLAIRE

Les élèves de TPS, PS et MS ne seront pas accueillis, sauf les enfants considérés comme prioritaires (c'est-à-dire les enfants de soignants, des forces de l'ordre, des services sociaux, de la Poste et des enseignants).

Les élèves ne viendront pas en classe tous les jours. Ces derniers viendront par alternance en classe, deux jours consécutifs : lundi / mardi et jeudi / vendredi. Voici le planning établi :

	Lundi / Mardi	Jeudi / Vendredi
Groupe A	école	Maison
Groupe B	Maison	école

Cependant, les enfants de soignants, des forces de l'ordre, des services sociaux, de la Poste et des enseignants seront accueillis sans contrainte de jour.

Les élèves accueillis en classe réaliseront les mêmes apprentissages que les élèves qui resteront à la maison. Il n'y aura pas d'apprentissage supplémentaire en classe. Il faudra donc que les enfants réalisent à la maison les activités proposées afin d'assurer au mieux la continuité pédagogique.

Un dossier d'activités sera remis à chaque enfant pour la semaine (le lundi matin pour le groupe A et le vendredi soir pour le groupe B). Votre enfant devra apporter ce dossier chaque jour à l'école, ce sera son outil de travail.

La taille des groupes n'excédera pas 15 élèves en élémentaire et 10 en GS, voire en-deçà selon la superficie des classes. Si le nombre d'élèves volontaires devait être supérieur à la capacité d'accueil, des critères de sélection seraient appliqués selon le travail des parents (en présentiel ou en distanciel).

Les emplois du temps sont réaménagés de la manière suivante :

	accueil	classe	récré	classe	Pause méridienne		classe	récré	classe	sortie
<b>PS / MS</b>	8h40		10h10-10h30		12h-12h45 Repas	12h45-13h15 récré		16h00-16h25	X	16h25
<b>GS</b>	8h30		10h10-10h30		12h-12h45 Repas	12h45-13h30 récré		15h-15h25		16h30

	accueil	classe	récré	classe	Pause méridienne		classe	récré	classe	sortie
<b>CP</b>	8h40		10h40- 11h		12h15- 12h45 récré	12h45- 13h30 repas + 13h45 récré		15h25- 15h45		16h40
<b>CP / CE1</b>	8h30		10h40- 11h		12h15- 12h45 récré	12h45- 13h30 repas 13h45 récré		15h25- 15h45		16h30
<b>CE2</b>	8h30		10h10- 10h30		12h- 12h45 Repas	12h45- 13h30 récré		15h- 15h20		16h30
<b>CM1</b>	8h40		10h40- 11h		12h15- 12h45 récré	12h45- 13h30 repas 13h45 récré		15h25- 15h45		16h40
<b>CM2</b>	8h30		10h10- 10h30		12h- 12h45 Repas	12h45- 13h30 récré		15h- 15h20		16h30

#### 4. DISTANCIATION SOCIALE ET LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

Le matin, chaque élève sera accueilli individuellement par un adulte. Il rejoindra directement sa classe. A l'entrée de chaque classe, des marquages au sol seront apposés tous les 1m pour la mise en rang.

Le soir, l'enseignant confiera les élèves individuellement aux parents qui attendront à la porte selon les conditions de distanciation et le sens de circulation mis en place à l'extérieur de l'établissement.

En classe, les élèves se verront attribuer une place qu'ils conserveront toute la journée (y compris pour le repas). Ils y accrocheront leur manteau et leur cartable. Les tables seront espacées d'un mètre. Nous privilégierons les supports de travail individuels.

Les récréations seront échelonnées, afin d'accueillir 2 groupes (<15) maximum par cour. Chaque groupe aura un espace délimité. Les élèves ne pourront pas s'approcher les uns des autres à moins de 1 m. Nous mettrons en place des espaces de regroupement balisés respectant les distanciations. Les jeux de ballons, de contact, les billes, les vélos, l'accès à la structure... ne seront plus autorisés.

La circulation au sein de l'établissement sera repensée pour que les élèves ne se croisent pas, notamment sur la cour, dans les couloirs ou les sanitaires. Chaque classe aura des sanitaires attribués.

Le personnel et les enseignantes respecteront également la distanciation entre collègue et avec les élèves.

Les cahiers et les fiches ne pourront être corrigés par les enseignants. Toute correction sera collective.

## 5. RESTAURATION

---

Tous les enfants déjeuneront à l'école. Il n'y aura pas de sortie à midi. Il ne sera pas possible de récupérer vos enfants pour le déjeuner et ce afin d'éviter le plus possible les entrées et sorties au sein de l'établissement.

Les repas se feront dans la classe chacun à son bureau. Familles Rurales préparera des plateaux repas pour tous les élèves déjeunant habituellement à la cantine. Pour les autres, les familles devront fournir un repas froid dans un sac isotherme. Ces derniers peuvent aussi se rapprocher de Familles Rurales si elles le souhaitent. Toutes les familles devront fournir quotidiennement à leurs enfants les couverts et les verres.

## 6. HYGIENE

---

### a. Education à la santé :

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains. Cette éducation sera adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson,...). Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse devrait fournir des kits de communication adaptés.

### b. Port du masque

Le personnel et les enseignantes porteront des masques, voire des visières.

Pour les élèves en école maternelle le port du masque est proscrit, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet.

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. Dans ce cas-là, les familles devront prévoir 2 masques dont un contenu dans un sac plastique hermétique.

En outre, des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes.

### c. Lavage des mains

Tout au long de la journée, les élèves se laveront les mains à l'eau et au savon plusieurs fois par jour :

- à leur arrivée,
- avant et après le passage aux toilettes
- avant et après la récréation
- avant et après le déjeuner
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- à la sortie.

Chaque classe est équipée d'un point d'eau, de distributeur de savon et de papier essuie-main à usage unique.

Du gel hydroalcoolique pourra être mis à disposition des enfants sous la responsabilité de l'adulte qui veilleront à son bon usage. Cependant aucun enfant ne sera autorisé à apporter son flacon personnel.

**d. Nettoyage des locaux :**

- Désinfection des espaces de travail (tables de classes, poignées de porte...) : 2 fois / jour
- Désinfection des toilettes : 4 fois / jour
- Nettoyage de tous les locaux et désinfection des sols : 1 fois / jour
- Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

## **7. EN CAS DE SURVENUE DE SYMPTOMES EVOCATEURS AVEC OU SANS FIEVRE CHEZ L'ENFANT**

---

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

**Conduite à tenir :**

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

**En cas de test positif :**

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

## **8. EN CAS DE SURVENUE DE SYMPTOMES EVOCATEURS AVEC OU SANS FIEVRE CHEZ L'ADULTE**

---

### **Conduite à tenir :**

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

### **En cas de test positif :**

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.